

Lexique

(source : Dicobat, dictionnaire général du bâtiment)

● **ANCRE** : Élément de fer forgé fixé au bout d'un tirant* pour empêcher l'écartement des murs.

● **APPAREILLAGE (ou appareillé)** : Action ou manière de disposer les pierres ou les briques qui composent une maçonnerie. Ensemble des faux joints qui découpent en panneaux la surface de parement d'un enduit.

● **ARASE** : Face supérieure dressée ou nivelée d'un mur, d'une fondation.

● **ARÊTIER** : Ligne saillante rampante formée par l'intersection de deux versants d'une toiture.

● **BAHUT** : Mur bas qui porte notamment une grille de clôture. Souvent, le bahut désigne seulement l'assise supérieure d'un muret ou d'un parapet dont le haut a un profil bombé.

● **BANDEAU** : Bande horizontale saillante, unie ou moulurée, réalisée sur la façade d'un bâtiment.

● **BANDE-PLATE** : Élément de décor qui souligne la composition de la façade.

● **BANNE** : Toile tendue au-dessus d'une devanture.

● **BARDAGE** : Habillage d'une paroi verticale généralement en planches de bois, en tuiles ou en métal.

● **BARRE (de volet)** : Pièce de bois horizontale, assemblée sur des planches verticales pour les conforter.

● **BÂTIÈRE (toit en)** : Toit à deux versants et à pignon recouvert.

● **BEURRÉ (joint)** : Joint plein et incertain recouvrant largement les moellons* d'une maçonnerie.

● **CALIBRE** : Outil profilé selon la forme des moulures et servant à les réaliser.

● **CAPUCINE (lucarne à la)** : Lucarne à trois versants de toiture.

● **CHAÎNAGE** : Assemblage linéaire de pièces de bois, pierres, tiges métalliques ou béton armé, noyé dans un mur pour le rigidifier.

● **CHAÎNES D'ANGLES** : Ouvrage de chaînage vertical situé à un angle.

● **CHANFREIN** : Plat obtenu en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.



● **CHANLATTE** : Latte de bois refendue en biseau, de section trapézoïdale : fixée sur le pied des chevrons d'une charpente, elle reçoit le premier rang de tuiles ou d'ardoises qui forme l'égout du toit.

● **CHAPERON** : Partie supérieure d'un mur favorisant l'écoulement des eaux de pluie.

● **CHASSIS** : Cadre d'un ouvrage menuisé fixe ou mobile.

● **CHATIÈRE** : petite ouverture de ventilation d'un comble.

● **CHAUX** : Liant* obtenu par calcination du calcaire.

● **CHENEAU** : Canal longitudinal non débordant situé en bas d'un versant de toiture pour évacuer les eaux.

● **CHEVRON** : Pièce rampante d'une charpente servant de support à la couverture.

● **CONSOLE** : Support d'un ouvrage de forme triangulaire.

● **CORBEAU** : Support de petite dimension encastré dans un mur et formant saillie pour porter un ouvrage.

● **CORDON** : Moulure plate et étroite évoquant, sur une façade, le niveau du plancher.

● **CORNICHE** : Moulure en saillie qui couronne et protège une façade.

● **COURONNEMENT** : Toute partie qui termine le haut d'un ouvrage.

● **COYAU** : Pièce de bois en sifflet rapportée sur la partie inférieure d'un chevron, pour le prolonger ou donner à la partie inférieure d'un pan de toiture une moindre inclinaison.

● **CRÊTE** : Ornement découpé ou ajouré rapporté sur un faitage. Garnissage en mortier formant bourrelet entre des tuiles faitières sans emboîtement, posées sur embarrure.

● **CROUPE** : Versant de toiture de forme triangulaire réunissant les versants principaux dits "longs pans".

● **DÉGRADER** : Abattre tout ou partie d'un enduit, ou dégarnir des joints entre les pierres ou des carreaux avant de les rejointoyer*.

● **DÉVERS** : Léger relevé de toiture pratiqué au bord d'une rive pour mieux renvoyer l'eau vers le milieu du toit.

● **DOUBLIS** : Désigne le doublement du premier rang d'ardoises ou de tuiles plates formant l'égout.

● **DOUCINE** : Moulure ondoiyante à deux courbures, convexe en haut, concave en bas.

● **DRAINAGE** : Dispositif de collecte et d'évacuation des eaux usées.

● **ÉCHARPE** : Pièce oblique composant l'ossature d'un ouvrage en bois (volet, porte...).

● **ÉGOUT** (d'un toit) : Partie basse d'un versant de toiture.

● **EMBARRURE** : Mortier de calfeutrage des tuiles de couverture et tuiles faîtières, et de jointoiment entre elles.

● **ENGAGÉE** (lucarne) : A l'aplomb de la façade, interrompant l'égout du toit.

● **ÉPI** (de faîtage) : Ornement placé aux extrémités du faîtage.

● **FAÎTAGE** : Partie la plus élevée de la toiture.

● **FAÏTIÈRE** : Tuile courbe recouvrant le faîte du toit.

● **FESTONNÉ** : Bordé d'ornements saillants découpés en forme de guirlande.

● **FRONTON** (de lucarne) : Pignon encadré d'une moulure et d'une corniche.

● **GOUTTEREAU** (ou long pan) : Mur situé au-dessous de l'égout (par opposition au mur pignon).

● **GRATTÉ** : Aspect de finition d'un enduit obtenu à l'aide d'une taloche à pointe ou d'une tranche de truelle.

● **GRÈS** : Roche sédimentaire composée de grains de silice agglomérés par cémentation naturelle. Dans la région de la Haute Vallée de Chevreuse, il s'agit du grès siliceux de Fontainebleau.

● **HARPÉ** : Éléments maçonnés disposés en alternance.

● **HORS-ŒUVRE** : Qualifie tout élément de construction formant saillie sur l'alignement de la façade d'un bâtiment.

● **HOURDER** : Maçonner des éléments, hourder un mur.

● **HUREPOIX** : Ancien pays de l'Île-de-France qui correspond approximativement aux bassins de l'Yvette, de l'Orge et de la Juine. Dourdan en était la ville principale.

● **HYDROFUGE** : Qui favorise l'imperméabilité.

● **IMPOSTE** : Partie généralement vitrée située au-dessus d'une porte.

● **JAMBAGE** : Montant vertical d'une baie.

● **JOINTOYER** : Garnir les joints d'un ouvrage.



● **JOUÉE** : Côté de lucarne.

● **JOUR** : Petite ouverture pratiquée dans un mur ou un volet.

● **LAMBREQUIN** : Bandeaux d'ornement en bois ou en tôle ajourée, que l'on disposait devant les chéneaux, marquises, enrouleurs de jalousies, etc. pour les masquer à la vue.

● **LARMIER** : Profil de la partie inférieure d'une corniche facilitant l'égouttement des eaux de pluie.

● **LIANT** : Mélange de plâtre, de chaux ou de ciment permettant de lier entre eux des agrégats après hydratation.

● **LINTEAU** : Traverse fermant la partie supérieure d'une baie et reposant sur ses deux côtés.

● **LITEAU** : Lattes étroites de section carrée ou rectangulaire qui servent surtout à accrocher les tuiles et les ardoises. Ils sont cloués en lattes horizontales sur les chevrons.

● **MÂCHEFER** : Scories de forges et résidus non brûlés de la combustion des charbons.

● **MANSART** : Comble à la Mansart, du nom de l'architecte François Mansart qui donna son essor à ce type de comble dont chaque versant est formé de deux pans de pente très différente, le terrasson et le brisis.

● **MARQUISE** : Auvent vitré disposé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron, etc. pour servir d'abri contre la pluie.

● **MENEAU** : Montant vertical fixe qui divise une baie en plusieurs parties.

● **MEULIÈRE** : Pierre dure, caverneuse, légère et inaltérable, à base de silice ou de silicate de chaux, sans calcaire.

● **MODÉNATURE** : Proportion et disposition des moulures et membres d'architecture caractérisant une façade. L'étude des modénatures permet de différencier les styles et, souvent, de dater la construction des bâtiments.

● **MOELLON** : Pierre de construction maniable en raison de son poids et de sa forme.

● **MORTIER** : Mélange obtenu à l'aide d'un liant, d'un agrégat avec adjonction d'eau pour maçonner.

● **NOQUET** : Pièce coudée d'une couverture garnissant les angles.

● **NOUE** (de toiture) : Arête rentrante formée par la rencontre des versants de deux toits.

● **NU** : Plan de référence correspondant à la surface de parement fini d'un mur ou d'un ouvrage.

● **OCULUS** : (ou œil-de-bœuf) : Fenêtre ronde ou ovale de petite dimension.

● **ORDONNANCEMENT** : Composition architecturale rythmée.





- **ORIEL** : Logette ou avant-corps garni de baies formant saillie sur le nu d'une façade (bow-window).
- **OUTEAU** : Petite lucarne de ventilation d'un comble de forme souvent triangulaire. Les outeaux ne font pas partie du patrimoine vernaculaire de la Haute Vallée de Chevreuse.
- **PAN DE BOIS** (construction en) : Construction avec ossature en bois et remplissage en matériau léger.
- **PAN DE COMBLE** : Versant plan d'un comble.
- **PANNE** : Pièce horizontale d'une charpente servant de support aux chevrons.



- **PARCELLE** : Terrain constituant une unité de propriété numérotée et répertoriée au cadastre
- **PAREMENT** : Partie visible d'un ouvrage.
- **PENTURE** : Longue ferrure avec gond fixé en applique qui permet la rotation des ouvrants d'une menuiserie lourde.
- **PIÉDROIT** : Montant sur lequel repose le couverture de la baie.
- **PIERRE VUE** : Se dit d'un enduit exécuté à fleur de parement.
- **PILASTRE** : Élément d'architecture présentant l'aspect d'un pilier engagé partiellement saillant sur une façade.
- **POTENCE** : Ouvrage en forme d'équerre, en bois ou en métal.
- **PUREAU** : Partie d'un matériau de couverture (ardoise, tuile) qui reste apparente, n'étant pas recouverte par les éléments du rang supérieur.
- **P.V.C.** : Chlorure de polyvinyle.
- **RAMPANT** : Pente d'un toit, bordure d'un pignon.
- **RÉFECTION** : Travail de remise en état et de réparations d'un ouvrage qui ne remplit plus ses fonctions, suite à une dégradation ou à des malfaçons ; le résultat d'une réfection est en principe analogue à ce qui existait ou aurait dû exister.
- **RÉHABILITATION** : Travaux d'amélioration générale, ou de mise en conformité d'un logement ou d'un bâtiment avec les normes en vigueur.
- **REJOINTOIEMENT (ou rejointoyé)** : Regarnissage au mortier des joints d'une maçonnerie.
- **RÉNOVATION** : Remise à neuf, restitution d'un aspect neuf. Travail consistant à remettre dans un état analogue à l'état d'origine un bâtiment ou un ouvrage dégradé par le temps, les intempéries, l'usure, etc.
- **RESTAURATION** : Reconstitution à l'identique d'un ouvrage ancien présentant un intérêt artistique ou historique.
- **RIVE** : Bord latéral d'une toiture.
- **ROCAILLE (ou rocaillage)** : Maçonnerie d'aspect rustique à caractère décoratif, dont le revêtement est réalisé essentiellement à base de fragments de meulière. La rocaille est particulièrement développée sur le territoire du Parc naturel.
- **RUELLÉE** : Solin de mortier qui termine la rive d'un pan de toiture.
- **SABLON** : Sable de carrière de granulométrie très fine dit "sable à lapin".
- **SURCROÏT** : Étage de comble dont le plancher est situé sous le niveau d'arase d'un mur gouttereau* ; hauteur de ce mur au-dessus du plancher.
- **SURFACE HORS-ŒUVRE BRUTE – SHOB** : Elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs, prenant en compte leur épaisseur, sauf lorsqu'ils excèdent 0,40m de largeur, ainsi que tous les prolongements extérieurs des bâtiments que sont les balcons, les loggias, les coursives, etc.
- **SURFACE HORS-ŒUVRE NETTE – SHON** : C'est la SHOB de laquelle on déduit certaines superficies dont les combles et sous-sol non aménageables, les constructions non closes, les aires de stationnement, les bâtiments agricoles, une partie des surfaces affectées à l'habitation (5 % à déduire pour l'encroisement des surfaces utiles liées à l'isolation phonique et thermique du bâtiment).
- **SOLIN** : Ouvrage longiforme de garnissage ou de calfeutrement en mortier ou en plâtre.
- **SOLIVE** : Longue pièce de bois ou de métal formant l'ossature d'un plancher.
- **SOUBASSEMENT** : Partie inférieure d'une construction.
- **TALOCHÉ** : Aspect de finition d'un enduit obtenu à l'aide d'une planche de bois.
- **TALON** : Moulure ondoiyante à deux courbures, concave en haut, convexe en bas. Ergot en sous-face des tuiles, permettant leur accrochage sur les liteaux.
- **TIRANT** : Tige métallique destinée à contenir les efforts des tractions occasionnées par la poussée des murs.
- **TRAVÉE** : Espace entre deux poutres ou deux murs rempli par un certain nombre de solives*.
- **TRAVERSE** : Partie horizontale d'un cadre reliant les montants d'une menuiserie.

* voir lexique en page 63

Bibliographie

LIVRES D'ARCHITECTURE

- Amis du Vexin, **La maison paysanne du Vexin Français**, comment restaurer ou construire en Vexin, 1997, publication des Amis du Vexin.
- Bayard Aline et Raymond, **Les maisons paysannes de l'Oise**, les connaître pour bien les restaurer, 1994, édition Eyrolles. Ouvrage épuisé.
- Billy (de) Francine et Christian. et Raulin Henri, **Ile-de-France - Orléanais**, 1986, éditions Berger-Levrault.
- Doyon Georges et Hubrecht Robert, **L'architecture rurale et bourgeoise en France**, 1942, réédition de 1996, éditions Charles Massin et C^{ie}.
- École d'Avignon, **Techniques et pratique de la chaux**, 7^e tirage, août 2000, éditions Eyrolles.
- Fillipetti Hervé, **Maisons paysannes de l'ancienne France**, 1 France septentrionale, 1979, éditions Serg/Berger Levrault.
- Fréal Jacques, **L'Architecture paysanne en France**, la Maison, 1979, éditions Serg/Berger Levrault.
- Fontaine René, **La Maison de pays**, 9^e édition 1999, éditions Seghers.
- Fouin Julien, **Maisons bio**, 2000, éditions La Maison Rustique/Flammarion.
- Joffroy Pascale, **La réhabilitation des bâtiments**, conserver, améliorer, restructurer les logements et les équipements, 1999, éditions du Moniteur.
- Lenclous Jean-Philippe et Dominique, **Couleurs de la France**, géographie de la couleur, 1990, réédition de 1999, éditions du Moniteur.
- Noblet Jean-François, **La maison-nichoir**, hommes et bêtes : comment cohabiter, 1994, éditions Terres Vivantes.
- Parc naturel régional du Perche – CAUE d'Eure et Loir – CAUE de l'Orne, **Le Perche**, fiches architecturales et paysagères, 2000, publication du Parc naturel et des CAUE 28 et 61.
- Puiboube Daniel, **Maisons et paysages en Ile-de-France**, 1995, éditions Privat. Ouvrage épuisé.



- Thiébaud P., **La maison rurale en Ile-de-France**, restaurer... construire... selon la tradition, 1995, publication de P. Thiébaud. Réédition prévue en 2002.
- Vigan (de) Jean, **Dicobat**, dictionnaire général du bâtiment, réédition 2000, éditions Arcature.
- Vincent Michel, **Maisons de Brie et d'Ile-de-France**, 1981, éditions Michel Vincent.

LIVRES SUR L'ENVIRONNEMENT VÉGÉTAL

- Longcamp (de) Sophie, **Trois guides des haies du Perche**, 2000 et 2001, publication du Parc naturel régional du Perche. Tél. : 02 33 85 36 36
- **Planter une haie champêtre dans le Vexin français**, 2001, publication du Parc naturel régional du Vexin français. Tél. : 01 34 66 15 10.
- Soltner Dominique, **Petit guide des arbres et des haies champêtres**, 15^e édition 1999, diffusion (voir ci-après).

- Soltner Dominique, **Planter des haies**, 8^e édition 1999, diffusé par Sciences et techniques agricoles, Le clos Lorelle – 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire
Tél. : 02.41.66.38.26 - Fax. : 02.41.79.86.70
- Thébaud Philippe et Camus A., **Dicovert**, dictionnaire des jardins et des paysages, 1993, éditions Arcature.

BROCHURES

Consultables à la Maison du Parc

- **Annuaire des artisans, commerces et services**, 2001, publication du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- **Construire une maison dans les Yvelines**, publication du CAUE 78, Henri Bonnemazou.
- **Les clôtures dans les Yvelines**, publication du CAUE 78, Henri Bonnemazou.
- **façades, mises en scène du côté public...** : 1991, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Grenoble II, Nathalie David.
- **Inventaire des patrimoines : le patrimoine vernaculaire ; les paysages ; la faune, la flore et les milieux naturels**, 1996, publication du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- **Paysages en Haute Vallée de Chevreuse**, images du Parc, 2001, publication du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Patrick Blanc et Cécile Lauras.

REVUES

- **D'Architecture** – D'A, publication bimestrielle éditée par la société d'éditions architecturales – SEA.
- **Séquences bois**, publication bimestrielle du Comité National de Développement du Bois – CNDB.
- **Maisons paysannes de France**, publication trimestrielle éditée par l'association (voir adresses utiles).
- **A vivre** (Architectures) le magazine de la maison, publication trimestrielle sur l'habitat contemporain.

Adresses utiles

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Maison du Parc, château de la Madeleine,
BP 73 - 78460 Chevreuse
Tél. : 01.30.52.09.09 - Fax. : 01.30.52.12.43
Site internet :
www.parc-naturel-chevreuse.org
Atelier d'architecture, d'urbanisme et de
paysage (moulin d'Ors)
Tél. : 01.39.56.78.48 - Fax. : 01.39.56.78.47
e-mail : architecture.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines CAUE 78

56 avenue de Saint Cloud, 78000 Versailles
Tél. : 01.39.07.78.66 - Fax. : 01.39.50.60.61
e-mail : caue.78@wanadoo.fr

Service départemental de l'architecture et du patrimoine des Yvelines - SDAP 78 (Architecte des bâtiments de France)

7 rue des réservoirs, 78000 Versailles
Tél. : 01.39.50.49.03 - Fax. : 01.30.21.76.18

Direction départementale de l'équipement des Yvelines - DDE 78

Subdivision territoriale de Versailles,
service application du droit des sols - ADS
2 bis avenue Clément Ader
78011 Versailles cedex
Tél. : 01.30.84.30.00 - Fax. : 01.39.50.59.71

Subdivision territoriale de Saint-Quentin-en-Yvelines

Adresse postale : DDE 78, Immeuble international, 2 rue Stephenson
78181 Saint-Quentin cedex
Adresse des bureaux : DDE 78, 13 avenue de la gare, entrée A2, 1^{er} étage,
Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01.39.30.64.00 - Fax. : 01.30.43.50.68

Subdivision territoriale de Rambouillet

13 chemin de la Gommerie,
78120 Rambouillet
Tél. : 01.34.57.32.60 - Fax. : 01.34.83.11.69

Délégation de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ANAH

DDE 78, service ANAH, 35 rue de Noailles,
78000 Versailles
Tél. : 01.30.84.30.00 - Fax. : 01.30.21.76.18

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Yvelines - DDAF 78

3 rue de fontenay, RP 754
78007 Versailles Cedex
Tél. : 01.39.25.23.30 - Fax. : 01.39.53.19.83
e-mail : sdea.ddaf78@agriculture.gouv.fr

Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat des Yvelines PACT-ARIM 78

56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles
Tél. : 01.39.07.82.52
Fax. : 01.39.51.00.62
e-mail : yvelines@pact-arim.org

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Ile-de-France - ARENE

94 bis avenue de Suffren, 75015 Paris
Tél. : 01.53.85.61.75 - Fax. : 01.40.65.90.41
Site Internet : www.arenidf.com

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Délégation régionale Ile-de-France ADEME

6-8 rue Jean Jaurès, 92807 Puteaux Cedex
Tél. : 01.49.01.45.47 - Fax. : 01.49.01.45.45
Site internet : www.ademe.fr

Association regroupant les organismes professionnels du bâtiment pour le développement de la haute qualité environnementale Association HQE

Tél. : 01.40.81.92.89 - Fax. : 01.40.81.24.46

École d'Avignon

Maison du roi René, 6 rue Grivolos,
84000 Avignon
Tél. : 04.90.85.59.82 - Fax. : 04.90.27.05.18

Maisons paysannes de France

8 passage des Deux Sœurs, 75009 Paris
Tél. : 01.44.83.63.63 - Fax. : 01.44.83.63.69

Librairie du Moniteur

7 place de l'Odéon, 75006 Paris
Tél. : 01.44.41.15.75 - Fax. : 01.40.51.85.98
e-mail : lib.odeon@wanadoo.fr

Librairie Eyrolles

61 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
Tél. : 01.44.41.11.75 - Fax. : 01.44.41.41.93
e-mail : librairie@eyrolles.com

Librairie La Maison Rustique

26 rue Jacob, 75006 Paris
Tél. : 01.42.34.96.60 - Fax : 01.42.34.96.62

RÉALISATION

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Directeur de la publication :
Charles-Antoine de Ferrières

Auteurs :
Bernard Rombauts, Marie-Laure Gaillard

Collaboration

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines - CAUE 78

Directeur : Henri Bonnemazou
Auteur : Laurence Dupouy

Contribution

Anne Pelletier et Jean Fouin

Conception et graphisme

e. maginière & Patrick Blanc

Impression

CAPSA

Imprimé sur papier recyclé.

Photographies

Bernard Rombauts et Laurence Dupouy
© Mario Pignatamonti p.43 et 54
© Philippe ruault p.48

La grande majorité des photographies de cet ouvrage ont été faites dans le Parc naturel régional. Cependant, quelques exemples ont été photographiés en dehors du périmètre du Parc.

Dessins

Bernard Rombauts, Marie-Laure Gaillard et Benoît Sigros.

Édition novembre 2001

Avertissement

La reproduction sous quelque forme qu'elle soit de tout ou partie de ce document est interdite sans l'autorisation expresse du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Celui-ci décline toute responsabilité quant à l'utilisation, intégrale ou partielle, de ce document. Les illustrations et photos de détails de biens privés ou publics sont montrées à seul titre informatif. Tous sont visibles depuis l'espace public. Cette publication n'ayant aucun but commercial ni publicitaire, la responsabilité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, des auteurs et des concepteurs ne saurait aucunement être engagée quant aux droits à l'image.